



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

BURUNDI |

**Les auteurs des détournements de fonds publics doivent
être traduits en justice : non à l'arrangement à l'amiable !**

**Rapport sur la gouvernance et les droits
économiques et sociaux au Burundi**

janvier 2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0. INTRODUCTION	1
I. EST-CE UNE GARANTIE D’IMPUNITE AUX AUTEURS DES DETOURNEMENTS DES FONDS PUBLICS?	2
II. LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI PLAFONNE LES RETRAITS ET LES VERSEMENTS BANCAIRES : LES CONSEQUENCES DE LA MESURE INQUIETENT	3
III. SAISIE DES COMPTES BANCAIRES DE LA SOCIETE ECONET LEO, DES CONSEQUENCES SUR LES PRESTATIONS DE L’ECOCASH ET L’ACCES AUX SOLDES ELECTRONIQUES DES CLIENTS	4
IV. LES HOTELS OBLIGES DE FAIRE PAYER LEURS SERVICES EN DEVISES ET D’OUVRIR DES COMPTES BANCAIRES DANS CETTE MONNAIE	5
V. DES CONFLITS FONCIERS ENTRE L’ETAT ET LA POPULATION SE MULTIPLIENT	6
VI. UNE PREUVE DE DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L’ACCES A L’EMPLOI	8
VII. SANTE PUBLIQUE : UNE DOUBLE PANDEMIE DE COVID ET DE CHOLERA DANS UN CONTEXTE DE MAUVAISE GESTION ET D’INSUFFISANCE DU PERSONNEL DANS LES STRUCTURES DE SOINS DE SANTE	10
VII.1. Une épidémie de choléra qui fait suite à une carence en eau potable.....	10
VII.2. La pandémie de Covid-19 continue de se répandre dans le pays	10
VII.3. Le ministre de la santé publique dénonce des cas de détournement des fonds publics dans des structures de soin.....	12
VII.4. Une insuffisance de personnel soignant se fait sentir dans différentes structures de soins de santé	12
VIII. EDUCATION NATIONALE : UN MANQUE CRIANT DE BANCS-PUPITRES ET DES EFFECTIFS INQUIETANTS D’ABANDONS SCOLAIRES.....	13
VIII.1. Un manque criant de bancs pupitres dans les écoles, des enfants assis sur des nattes, pierres et troncs d’arbres.....	13
VIII.2. Des effectifs d’abandons scolaires inquiétants en province Bubanza.....	14
IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	14

0. INTRODUCTION

La situation de la gouvernance et des droits économiques et sociaux continue de faire objet de préoccupation de la population burundaise. Le pouvoir du CNDD-FDD ne cesse d'édicter des mesures qui enfoncent l'économie nationale et qui dégradent la vie des citoyens.

Dans ce premier rapport de l'année 2023, nous relevons une série de mesures politiques et/ou économiques qui prouvent à suffisance que le régime d'Evariste Ndayishimiye se soucie très peu des souffrances du peuple burundais. Au premier chapitre, le rapport revient sur l'impunité qui semble être garantie aux auteurs des crimes économiques à qui le Président Ndayishimiye demande d'aller librement verser l'argent volé sur les comptes ouverts à la Banque Centrale.

Au chapitre suivant, nous parlons du plafonnement des retraits et des versements bancaires qui visent, selon la BRB, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au chapitre trois, nous abordons le sujet en rapport avec les moments durs que traversent des sociétés de télécommunication et leurs clients qui sont essentiellement les citoyens burundais.

Dans les trois chapitres qui suivent, nous parlons de nouvelles mesures qui touchent les infrastructures hôtelières, des conflits fonciers entre l'Etat et différentes communautés qui se multiplient dans le pays et la discrimination politique quant à l'accès des Burundais aux emplois de la fonction publique.

Avant de conclure le rapport, nous revenons comme d'habitude sur les défis qui hantent les domaines de la santé publique et de l'éducation nationale.

I. EST-CE UNE GARANTIE D'IMPUNITÉ AUX AUTEURS DES DÉTOURNEMENTS DES FONDS PUBLICS?

Depuis son accession au pouvoir en juin 2020, le Président Evariste Ndayishimiye traque les détournateurs des fonds publics et jure d'endiguer ces crimes économiques qui handicapent le développement du pays. Néanmoins, ses paroles ne sont pas suivies d'actes concrets sur terrain. Au contraire, il est lui-même soupçonné de vouloir remplacer les détournateurs de fonds habituels par de nouveaux autres. Son épouse et ses enfants sont cités parmi les nouveaux grands détournateurs de fonds publics de par leur implication dans différents marchés publics dont celui du carburant. En plus, le Président est accusé de s'en prendre aux petits poissons alors que les gros ne sont pas inquiétés. Les gens prennent en exemple des administrateurs communaux qui sont jetés en prison alors qu'ils n'ont fait que d'une petite valeur. Des hommes d'affaires et de hautes personnalités de l'Etat qui ont détourné des montants colossaux sont appelés à remettre librement ce qu'ils ont volé.

En date du 21 janvier 2023, le Président Ndayishimiye a en effet invité des personnalités qui se sont rendues coupables de malversations économiques à se rendre à la Banque de la République du Burundi (BRB) où il a ouvert des comptes, en vue de restituer l'argent indûment empoché. Les comptes 1110/334 et 3302/021.62 et 3320/831 sont respectivement ouverts pour les FBU, pour les USD et pour les Euros.

Au moment où il existe au Burundi une loi anticorruption qui punit sévèrement les auteurs des détournements des deniers publics, il est inconcevable que le chef de l'Etat fasse un tel arrangement qui garantit à ces derniers l'impunité de leurs crimes. Ceci constituerait un mauvais précédent.

II. LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI PLAFONNE LES RETRAITS ET LES VERSEMENTS BANCAIRES : LES CONSEQUENCES DE LA MESURE INQUIETENT

La BRB a décidé de plafonner les retraits et les versements bancaires dans le but, selon elle, de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La mesure a été annoncée en date du 13 janvier 2023 et devrait être mise en application en date du 16 janvier. Les retraits bancaires ont été plafonnés à 15 millions par jour et à 100 millions par mois. Pour les versements, les détenteurs des comptes bancaires sont sommés de justifier l'origine des montants qui vont de 20 millions de francs burundais et plus.

La BRB a vite changé cette décision pour les microfinances, établissements de crédits et les bureaux de change. Dans une note sortie lundi le 16 janvier 2023, elle leur a donné une dérogation spéciale en leur autorisant de mouvementer librement leurs comptes.

Au lendemain de la déclaration de ces mesures, des réactions ont fusé de partout pour s'insurger contre ces dernières. Pour certains, ces mesures risquaient « d'effondre l'économie nationale en situation difficile actuellement ». D'autres se posaient des questions sur la façon dont les gens allaient justifier l'origine des fonds versés. Le risque que ces mesures renforcent le phénomène de thésaurisation de la monnaie a été également une forte préoccupation des gens.

A la fin de cette période, les institutions bancaires disent avoir eu des difficultés de mettre en application la mesure de justification des versements. Les gens ont continué à verser librement leur argent.

III. SAISIE DES COMPTES BANCAIRES DE LA SOCIETE ECONET LEO, DES CONSEQUENCES SUR LES PRESTATIONS DE L'ECOCASH ET L'ACCES AUX SOLDES ELECTRONIQUES DES CLIENTS

Après la fermeture des sociétés de télécommunications AFRICEL et LACELL (connu sous l'appellation de SMART), la société ECONET LEO traverse, depuis le 24 janvier 2023, des moments difficiles. L'administration fiscale lui réclame de gros montants d'arriérés d'impôts de 887560060572 BIF et de 44344346 USD. L'Office Burundais de Recettes (OBR) oblige ainsi les banques qui détiennent les comptes de cette société de télécommunication de virer endéans 5 jours les soldes vers les comptes de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) ouverts à la Banque Centrale.

Cette situation a eu des conséquences fâcheuses sur les retraits de la monnaie électronique en compte de l'ECOCASH, qui ont fait que des agents et détenteurs de compte organisent le 27 janvier 2023 un sit in devant le siège de la société. Dans son communiqué de presse sorti le même jour, l'OBR a tranquilisé les agents et détenteurs de dépôts ECOCASH en disant que les comptes de transit/surveillance n'étaient pas concernés par la mesure. Il demandait aux agents et détenteurs de dépôts ECOCASH de continuer leurs transactions. Jusqu'à la fin du mois et malgré ces déclarations de l'OBR, l'envoi et la réception de la monnaie via ECONEST sont restées bloquées.

Les déboires de la société ECONET LEO surviennent dans un contexte où le Président Evariste Ndayishimiye accuse les sociétés de télécommunication de profiter des investissements de l'Etat et de s'enrichir illicitement en exploitant gratuitement les richesses nationales.

La question est de savoir comment ces arriérés ont atteint un tel niveau. Il y a eu certainement un manquement grave de la part des services de recouvrement des impôts et taxes.

IV. LES HOTELS OBLIGES DE FAIRE PAYER LEURS SERVICES EN DEVISES ET D'OUVRIR DES COMPTES BANCAIRES DANS CETTE MONNAIE

Au cours d'une séance publique que les ministères des Finances et du Commerce ont organisé en date du 31 janvier 2023 à l'endroit des propriétaires et des responsables des hôtels, tous les établissements hôteliers œuvrant sur le territoire national doivent désormais facturer en devises tous les services qu'ils offrent à leurs clients d'origine étrangère. Pour cela, ils doivent ouvrir des comptes en cette monnaie étrangère dans les banques commerciales pour que l'Etat du Burundi puisse mieux contrôler la traçabilité des devises. En plus, ces hôtels doivent s'enregistrer dans la plateforme digitale du Service Général des Migrations du Burundi.

Le règlement des changes de la BRB prévoit en effet que les hôtels peuvent accepter des paiements des non-résidents en devises mais que ces paiements doivent fixer leurs tarifs en BIF et se référer au cours acheteur de la BRB pour la conversion en monnaie locale.

Des propriétaires d'hôtels contactés affirment que le Gouvernement tâtonne lorsqu'il édicte des mesures parfois contradictoires. Il n'y a pas longtemps, il avait interdit tout paiement en devises. Seule la BRB avait droit aux paiements en devises, ce qui n'avait pas empêché que la monnaie en devises continue de circuler dans les mains des tiers.

AURA FOREX		
EXCHANGE RATE (TAUX DE CHANGE)		
DATE: 31/01/2023		
	ACHETEUR (URUGURU)	VENDRE
DOLLAR AMERICAIN (\$)	3620	3690
EURO (€)	3850	3927
DOLLAR CANADIEN (\$)	—	—

Photo d'une pancarte de publicité d'un bureau de change. ©Photo Privé

Rappelons que des Burundais ont été tués parce que les services de renseignement les avaient surpris manipulant des devises. Actuellement, le Gouvernement a autorisé aux maisons de change d'ouvrir leurs activités. A la surprise de tout le monde, ces maisons adoptent publiquement les tarifs du marché noir, de loin supérieurs à ceux de la BRB.

Voici la situation qui prévalait dans la maison de change « Aura forex » situé au centre ville de la Mairie de Bujumbura en date du 31 janvier 2023 :

La situation est telle dans ce bureau de change au moment où le même jour, à la BRB, le cours de change se trouvait à un niveau très bas : pour l'USD, c'était 2053.053 et 2086.17 respectivement pour acheteur et pour vendeur. Concernant l'Euro, le cours de change était de 2237.212 pour acheteur et 2273.30 pour vendeur.

V. DES CONFLITS FONCIERS ENTRE L'ETAT ET LA POPULATION SE MULTIPLIENT

Le Gouvernement du Burundi et certaines autorités locales s'activent visiblement à mettre en application la politique consistant à « récupérer les terres domaniales ». Cette situation entraîne des mécontentements, des tensions et des conflits entre l'Etat du Burundi et différentes communautés, où des populations crient à l'injustice, dénonçant de pures spoliations foncières. C'est le cas dans certaines provinces du pays.

En province Muramvya, l'administration communale de Muramvya est accusée de spolier une propriété foncière située sur la RN2 (Bujumbura-Gitega), colline Murambi, commune et province Muramvya. Malgré les réclamations et le procès judiciaire en faveur des victimes, les autorités communales continuent à attribuer les parcelles aux particuliers qui y construisent de belles maisons. En 2010, neuf (9) familles de même souche parentale ont été surprises par l'administrateur communal de l'époque qui leur a intimé l'ordre de dégager ce terrain. Elles avaient vainement expliqué que depuis leurs ancêtres, elles exploitaient ce terrain et que celui-ci leur appartenait. Les vieux du village étaient venus témoigner que le terrain n'a jamais été du domaine communal mais sans succès. Lors du traçage de la RN2, les victimes n'ont reçu aucune indemnisation. Elles ont porté plainte devant les juridictions et ont gagné le procès qui n'a jamais été exécuté.

En province Bujumbura, des propriétaires des terres autour du palais présidentielle située au quartier Gasenyi, colline Nyakibondo², zone Rubirizi, commune Mutimbuzi grognent et dénoncent des spoliations foncières qui datent de 2016 lors de la construction de la noble infrastructure. Les promesses d'indemnisations n'ont pas été tenues, les victimes se trouvent dans des conditions d'existence très déplorables. Sur les 200 hectares décrétés en 2016 comme

domaine d'utilité publique, seuls 40 hectares ont été objet d'indemnisation. Jusqu'à cet instant, les propriétaires des 160 hectares restants réclament leur indemnisation.

A la surprise de tous, le décret de ce 24 janvier 2023 vient d'agrandir le cercle des victimes en déclarant une superficie de 560 hectares 15 ares 94 centiares d'utilité publique, toujours sans rien dire sur les indemnisations.

Aujourd'hui les victimes ne savent pas sur quel pied danser. Elles accusent les autorités burundaises au plus haut niveau de se méfier des intérêts et du bien-être de la population qu'elles sont censées servir en priorité.

En Mairie de Bujumbura, le Maire de la ville en compagnie du ministre ayant les infrastructures dans ses attributions ont surpris les habitants du quartier Buterere¹, cellule³. Ils se sont présentés avec des bulldozers qui ont commencé à détruire des maisons. Le gouvernement burundais accuse les habitants de cette localité de construction illégale dans un terrain domaniale. Les victimes ont crié au secours brandissant des papiers administratifs d'appartenance de parcelles et des autorisations de bâtir.

Des sources administratives affirment qu'environ 64 ha et plus de 138 maisons doivent être détruites car se trouvant dans la zone de protection de la station d'épuration des eaux usées. L'occupation de ces terres date de longtemps et certaines constructions y sont érigées depuis plusieurs décennies. Les victimes réclament l'indemnisation préalable conformément aux termes du code foncier, mais le pouvoir dit être déterminé à démolir toutes les propriétés érigées à cet endroit.



Photo d'une maison détruite sans autorisation de réhabilitation. ©Photo Privé

En province Ngozi, l'administrateur de la commune Ruhororo, Mamerte Birukundi, s'est donné comme mission de détruire et de chasser tous les déplacés de guerre se trouvant dans sa commune pour les contraindre de retourner sur leurs collines d'origine. Il permet notamment aux habitants de l'extérieur du camp d'occuper, d'exploiter et même de vendre des propriétés foncières sur lesquelles sont construites les maisons des déplacées de guerre de 1993. L'administrateur communal contraint ces personnes déplacées de guerre interne à déménager et à céder leurs parcelles à des personnes qui disent être propriétaires et d'autres qui achètent ces terrains.

En Mairie de Bujumbura, une vingtaine de parcelles se trouvant au quartier Nyabugete II, en zone Kanyosha ont été retirées aux acquéreurs qui ont été accusés de ne pas avoir bati ces terrains. Le communiqué du Directeur Général de l'OBUHA signé le 28 janvier 2023 précise que la décision a été prise par le ministre des infrastructures dans son ordonnance n°720/CAB/0207/2023. Les personnes concernées disent n'avoir pas été informées de cette décision du Ministre et accusent l'OBUHA de spolier leurs parcelles pour les attribuer à des dignitaires du pouvoir en place. Elles regrettent de n'avoir pas été averties et comprennent mal le motif derrière cette mesure précipitée.

VI. UNE PREUVE DE DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ACCES A L'EMPLOI

Le parti CNDD-FDD est accusé depuis son accession au pouvoir de discriminer les membres d'autres partis politiques dans l'accès aux emplois du secteur public. En effet, il a toujours mis en avant le critère d'appartenance au parti pour mériter un emploi. Dans les déclarations publiques du secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo ne cesse en effet de dire que son parti n'est pas à différencier d'avec le pays, c'est selon lui un Parti-Etat. Ainsi, dans tout le pays, le secrétaire provincial du parti vient en parallèle avec le Gouverneur et aucune décision ne peut être prise sans son consentement.

Le cas le plus parlant est récemment observé dans le domaine de la santé en province Muramvya. En effet, le Médecin Directeur de la province sanitaire de Muramvya, Dr Ndayikeza Polycarpe, a dernièrement lancé un communiqué de recrutement des infirmiers, informaticiens, laborantins, chauffeurs, etc. Au lieu de le publier, le communiqué de recrutement a été envoyé en parallèle au

secrétaire provincial du parti et au Gouverneur de province. Seuls les membres du parti au pouvoir ont été informés de l'existence de ces postes à pourvoir.

Nous joignons à ce rapport le document du communiqué signé par le Médecin provincial en date du 22 janvier 2023 et envoyé au Gouverneur et au secrétaire provincial du parti CNDD-FDD.

INTARA Y'UBUVUZI MURAMVYA
Kuri nyakubahwa Buramatari w'intara ya Muramvya
Kuri nyakubahwa Umunyamabanga wa CNDDFDD
Mu Ntara ya Muramvya
I
MURAMVYA

IMVO: KUMENYESHA

Banyakubahwa,

Ubuyobozi bw'intara y'Ubuwuzi ya Muramvya buri n'iteka ryo kubamenyesha ko hari amavuriro yasavye mu bushikiranganji bw'amagara ya bantu n'ukurwanya SIDA ko bwoha akazi bamwe mu bakozi bakenewe cane. Twashaka kubamenyesha ko urwo ruhusha rwatanze. Hakurikira intambwe yo gukora iyo recrutement local.

Bimeze uku gukurikira:

IVURIRO	ABAZOHABWA AKAZI	IMPAMYABUSHOBOZI/PROFIL
Hop Comm Bukeye	1) Infirmier(ère) 2) Infirmier(ère)	1) Niveau bac3 2) Niveau A2
Hopital Kiganda	1) Technicien en stomatologie (ingwara z'amenyenyoy); 2) Informaticien ; 3) Chauffeur	1) Niveau Bac3 ; 2) Niveau Bac 3 3) Niveau 9eme ou plus
Hop Comm MBUYE	1) Sagefemme ; 2) Laborantin	1) Niveau bac 3 ; 2) Niveau A2
CDS Kivoga	1) Infirmier(ère)	1) Niveau A2
CDS Kaniga	1) Laborantin	1) Niveau A2
CDS Renga	1) Technicien de surface (Travailleur)	1) Niveau 9ème

Bigiriwe i Muramvya, Igenekerezo rya 24/01/2023
Muganga arongoye intara y'ubuvuzi ya Muramvya

Dr NDAYIKEZA Polycarpe



Lettre confidentielle d'information sur la vacance de postes dans la province sanitaire de Muramvya.

VII. SANTE PUBLIQUE : UNE DOUBLE PANDEMIE DE COVID ET DE CHOLERA DANS UN CONTEXTE DE MAUVAISE GESTION ET D'INSUFFISANCE DU PERSONNEL DANS LES STRUCTURES DE SOINS DE SANTE

VII.1. Une épidémie de choléra qui fait suite à une carence en eau potable

Au début de ce mois de janvier, le Ministre de la santé a déclaré l'épidémie de choléra dans les localités de la Mairie de Bujumbura, de la province Bujumbura et dans celle de Cibitoke

En province Bujumbura, des cas de choléra ont été observés dans les communes Mutimbuzi, Kanyosha et Kabezi. Les autorités locales de ces antités ont tenté vainement de camoufler le mal. En zone Rukaramu, commune Mutimbuzi précisément au quartier Kajaga, plus de 45 cas dont 20 hospitalisés, 22 personnes guéries et trois personnes mortes étaient enregistrés jusqu'au 9 janvier 2023. Le gouverneur de la province a décidé de suspendre toutes les activités au port de pêche de Kajaga qui était le plus touché.

En commune Kanyosha, plus de 15 cas dont 5 guéris et 10 sous traitement étaient signalés la même date dans différents centres de santé de la localité.

En commune Kabezi, jusqu'au 11 janvier 2023, au moins 18 cas dont 4 guéris et 14 sous surveillance médicale étaient signalés au niveau de tou le district sanitaire Kabezi.

Les habitants de la province Bujumbura disent que les cas de choléra ont augmenté suite au manque d'eau potable dans plusieurs localités où la REGIDESO avait coupé l'alimentation de plusieurs fontaines publiques.

VII.2. La pandémie de Covid-19 continue de se répandre dans le pays

Au moment où le Président de la République se vante de s'être classé parmi les pays qui ont combattu efficacement la pandémie de Covid-19 et de réorienter les fonds y alloué vers la construction des infrastructures, la réalité est tout autre dans le pays. Une recrudescence de la pandémie s'observe dans certaines provinces du pays.

En province Cibitoke, une peur panique s'est observée à l'internat du lycée de Butara et au lycée communal de Bukinanyana où au moins 34 élèves étaient dépistés positifs à partir du 17 janvier 2023. Jusqu'au 20 janvier 2023, au moins 45 personnes étaient dépistées positives dans des ménages de la commune. Dans la semaine qui a suivi, le champ de contamination s'est élargi dans les zones proches des écoles concernées jusqu'à atteindre une centaine de cas. Les malades ont tous été soignés à l'hôpital de Ndora.

En province Bubanza, au moins 145 détenus de la prison centrale de Bubanza dont 4 femmes ont été testés positifs au covid-19 jusqu'au 12 janvier 2023. Les malades ont été tous soignés dans diverses structures sanitaires de la province de Bubanza. La promiscuité suite à la surpopulation carcérale a été un facteur favorisant la propagation de la maladie. Mal nourris et sans suivi, les locataires de cette prison sont soumis à des conditions de vie très difficiles et la pandémie de covid-19 est venue envenimer une situation déjà délétère. Certains détenus étaient dans un état critique.

En province Bururi, au moins 44 élèves du lycée Rutovu étaient dépistés positifs au covid -19 jusqu'au 18 janvier 2023. Cinq autres cas ont été dépistés à l'Ecole fondamentale de Rutovu

Au lycée Rubanga, en commune Matana, les sources médicales confirment le dépistage d'au moins 72 cas de Covid- 19 parmi les élèves internes en date du 20 janvier 2023. Au lycée Rutovu, la situation épidémiologique a fait état de 58 cas positifs, cette même date.

Au lycée Bururi situé au chef lieu de la province Bururi, des sources médicales confirment 42 cas de covid 19 la même date du 20 janvier 2023. Des médicaments ont été distribués aux élèves malades mais des agents de santé craignaient une rupture en cas d'augmentation des cas à traiter.

Précisons qu'un tournoi de hand ball organisé en province Gitega dans la semaine du 08 au 15 janvier 2023 a été à l'origine des contaminations enregistrées dans les différentes écoles ci-haut mentionnées.

VII.3. Le ministre de la santé publique dénonce des cas de détournement des fonds publics dans des structures de soin

Au cours d'un point de presse organisé en date du (la date est omise) janvier 2023 par le Ministre de la Santé Publique, ce dernier a dénoncé des détournements de fonds dans les centres de santé publiques audités par ses services financiers. Dans au moins 38 centres de santé, un montant d'au moins 39.985.408 de francs burundais y ont été détournés. Le ministre précise que les auteurs de ces détournements doivent remettre ces fonds au trésor public et que des sanctions vont suivre. Le constat est que le pouvoir privilégie la restitution des montants volés à la place des sanctions judiciaires.

Précisons que des comportements de mauvaise gestion sont observés dans différents hôpitaux du pays. Le ministre est interpellé pour généraliser les audits financiers dans son secteur.

VII.4. Une insuffisance de personnel soignant se fait sentir dans différentes structures de soins de santé

Au cours d'une réunion tenue par la Ministre de la Santé Publique en date du 23 janvier 2023 en province Bubanza, le Gouverneur a soulevé un problème épineux de manque criant de médecins dans les hôpitaux locaux. A l'hôpital de Bubanza, il n'y a qu'un seul médecin. A l'hôpital général de Mpanda, il y a 3 médecins seulement. Le Directeur Général chargé des ressources humaines et le Ministre lui-même ont indiqué que l'Etat n'en peut plus et que les hôpitaux et centres de santé doivent s'arranger pour recruter des médecins et infirmiers qu'ils vont eux-mêmes payer.

A l'hôpital général de Mpanda, le matériel sophistiqué en l'occurrence l'électrocardiogramme et l'électro-encéphalogramme amenés par les chinois qui ont construit cet hôpital reste inutilisé jusqu'à présent, simplement parce que cette grande structure de soins n'a pas de médecins spécialistes.

VIII. EDUCATION NATIONALE : UN MANQUE CRIANT DE BANCS-PUPITRES ET DES EFFECTIFS INQUIETANTS D'ABANDONS SCOLAIRES

VIII.1. Un manque criant de bancs pupitres dans les écoles, des enfants assis sur des nattes, pierres et troncs d'arbres

Le problème de manque de bancs-pupitres se pose avec acuité dans certaines écoles du Burundi où des écoliers suivent les cours assis sur des troncs d'arbres et des pierres. Les autorités scolaires dans certains endroits se sont habituées à cette triste situation et continuent de vaquer à leurs activités sans la moindre préoccupation à trouver des solutions à ce problème. C'est le cas de l'ECOFO Nyabisaka en commune Ndava et de l'ECOFO Gatwe de la même commune en



Photo des élèves en classe sans bancs pupitres.

©Photo Privé

province Mwaro. En classe de 1^{ère} C, les écoliers suivent les cours assis par terre, d'autres s'assoient sur un tronc d'arbre allongé dans la salle de classe. Dans les autres classes, des écoliers s'assoient à 5 par banc-pupitre. Les sources provenant de cette école disent qu'en 5^{ème} année, les écoliers s'assoient sur des nattes, une position inconfortable pour suivre les apprentissages.

Le problème de manque de bancs-pupitre est également observé dans les classes des trois premiers cycles du fondamental en province Ngozi, précisément en commune Ruhororo. A l'école fondamentale de Nyamugari 1 par exemple, la classe de quatrième année ne dispose que de 14 bancs pupitres seulement, sur un effectif total de 87 élèves. Suite à ce problème, des élèves ont abandonné l'école en grand nombre au cours du deuxième trimestre en cours. Dans la même école, le directeur précise que 10 élèves ne se sont pas présentés à l'école ce deuxième trimestre. L'école a en outre enregistré des résultats médiocres à la fin du premier trimestre suite à ces défis.

VIII.2. Des effectifs d'abandons scolaires inquiétants en province Bubanza

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, un effectif total de 18088 élèves a abandonné l'école dans les écoles fondamentales et poste-fondamentales de la province scolaire de Bubanza. La majorité des abandons scolaires est observé dans les écoles fondamentales dans lesquelles on compte 16289 cas dont 7681 filles. Dans le poste fondamental, 1799 cas d'abandons dont 745 filles y ont été enregistrés pendant cette période.

La pauvreté dans les familles, les grossesses non désirées, les mariages précoces, les maladies, l'échec scolaire sont les principales causes de ce phénomène. A la même période, 65 cas de grossesses non désirées ont été détectées dans la direction scolaire de Bubanza.

IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Malgré les discours prometteurs du chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye, le peuple burundais continue de s'enfoncer dans la détresse et la désolation. Il fait face à un contexte économique caractérisé par la flambée vertigineuse des prix des produits alimentaires et de première nécessité, et des mesures politiques qui enfreignent les libertés et dégradent le niveau de vie et l'épanouissement individuel et collectif des Burundais.

Au moment où l'économie nationale est basée à plus de 80% sur l'agriculture familiale, le pouvoir du CNDD-FDD s'active à récupérer de vastes étendues de terres dites domaniales, qu'il retire aux citoyens pour les attribuer aux dignitaires qui les exploitent à leur guise pour leurs propres comptes. Le Président a d'ailleurs décidé d'étendre le palais présidentiel à plus de 500ha, sans indemniser les propriétaires, et sans se préoccuper du sort de ces derniers.

Au niveau social, le régime d'Evariste Ndayishimiye se préoccupe très peu des secteurs de la santé publique et de l'éducation nationale complètement en ruine. La carence en eau potable entraîne avec elle l'épidémie de choléra au moment où la mauvaise gestion de l'école et les détournements des deniers publics laissent les enfants étudier dans des conditions le moins confortables.

Compte tenu de tout ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au Gouvernement du Burundi :

- De poursuivre les auteurs des détournements de fonds publics au lieu de le leur garantir d'impunité ;
- De lever la mesure de plafonnement des retraits et des versements bancaires qui risquent d'être à l'origine de l'effondrement de l'économie et des thésaurisations financières ;
- De favoriser la régularisation de la situation fiscale des sociétés de télécommunication
- De mettre fin à la politique de récupération des terres dites domaniales qui se confond à la politique de spoliation foncière, du moment que ces terres ne sont pas déclarées d'utilité publique et sont plutôt réattribuées aux tierces personnes ;
- D'indemniser les expropriations foncières conformément au code foncier qui exigent une « indemnisation préalable juste et équitable » ;
- De mettre un terme à la politique de discrimination politique dans le recrutement et l'accès aux postes d'emploi public ;
- De prendre au sérieux la pandémie de Covid-19 et la 'épidémie de choléra en permettant aux communautés partout dans le pays d'accéder à l'eau potable et aux soins de santé ;
- De faire face à la question de manque de bancs pupitres dans les écoles et celle des abandons scolaires en s'attaquant de manière prioritaire aux causes profondes du phénomène.